

LE CONTAMINANT

Module maladies transmissibles :

Louise Beaupré

Chantal Boulé

Ghislaine Béchamp

Pauline Clermont

Nicole Bouchard

Isabelle Kirouac

Vol. 18 Numéro spécial

29 août 2008

LE POINT SUR LA LISTÉRIOSE

Une maladie infectieuse jusqu'à maintenant inconnue du public est devenue le sujet de conversation numéro un de toutes les familles : désormais, le mot *listériose* est sur toutes les lèvres, véhiculant son lot d'inquiétudes.

Pendant ce temps, les professionnels de la santé doivent rafraîchir leurs connaissances sur une entité clinique rarement rencontrée au cours de leur carrière.

L'objectif de ce numéro spécial est de résumer l'information pertinente sur l'infection en vue d'outiller le plus grand nombre d'intervenants pour conseiller la population. De plus, un sommaire de la situation épidémiologique canadienne, québécoise et régionale est présenté.

• Renseignements sur l'infection

La listériose est une infection causée par la bactérie *Listeria monocytogenes*. Cette bactérie est répandue dans l'environnement : le sol, la végétation, l'eau, les matières fécales animales et humaines. Elle peut aussi se trouver dans plusieurs aliments (voir les catégories dans « Précautions à prendre »).

Les personnes en bonne santé sont rarement affectées par la bactérie. Lorsque des symptômes surviennent, ils ressemblent à ceux de la gastroentérite : nausées et vomissements, crampes abdominales et diarrhée. Certains peuvent plutôt développer de la constipation. **La gastroentérite causée par *Listeria monocytogenes* guérit spontanément.**

L'infection peut se compliquer de septicémie et de méningo-encéphalite, en particulier chez les personnes à risque (voir ci-après). Des céphalées et de la fièvre persistante requièrent une

investigation plus poussée. Une femme enceinte infectée risque de perdre le fœtus qu'elle porte ou d'accoucher prématurément. Le nouveau-né peut présenter une infection invasive.

• Personnes à risque

Les personnes à risque d'une infection invasive sont les fœtus et les nouveau-nés, les personnes âgées et celles qui sont immunosupprimées.

• Période d'incubation

Il peut s'écouler de 3 à 30 jours entre la consommation d'aliments contaminés et le début des symptômes. La période d'incubation peut s'étendre jusqu'à 70 jours.

• Transmission de la listériose

La principale source d'infection est l'ingestion d'un aliment contaminé. La mère infectée risque de transmettre l'infection au fœtus au cours de la grossesse ou au nouveau-né pendant l'accouchement.

• Détection de *Listeria monocytogenes*

Infection invasive : la bactérie est recherchée dans des liquides normalement stériles (ex. : sang, LCR), ainsi que dans les tissus fœtaux ou placentaires à la suite d'un avortement spontané ou d'une morti-naissance.

Gastroentérite : la bactérie ne peut pas être détectée dans les selles. Aucun laboratoire du Québec n'effectue cette analyse puisque cela n'est pas appuyé par des recommandations canadiennes ou américaines. Il faut comprendre en cela qu'il n'est pas pertinent de le faire.



• Maladie à déclaration obligatoire

Seuls les cas **confirmés** de listériose invasive (septicémie, méningoencéphalite) ou d'infection fœtale sont à déclaration obligatoire. Dans tous les cas, la personne infectée ou un membre de la famille est contacté pour faire une enquête épidémiologique. De plus, un inspecteur du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) procède à des analyses des aliments suspects.

Les personnes qui croient être atteintes d'une listériose en raison de la consommation d'un produit ayant fait l'objet d'un rappel et qui présentent des symptômes bénins (ex. : gastroentérite) n'ont pas à être déclarés.

• Situation épidémiologique

Québec de 2004 au 28 août 2008

Année	# cas	# décès
2004	32	2
2005	38	7
2006	48	5
2007	64	7
Au 28-08-2008	47	8

Pendant cette période, un seul cas a été déclaré en Abitibi-Témiscamingue, en 2007. Une femme âgée de 73 ans a présenté une septicémie et elle s'est remise.

Le Laboratoire de santé publique du Québec détermine le pulsovar de la bactérie en vue de détecter des éclosions. Dans la majorité des cas, on trouve des cas isolés, sans lien entre eux. Une vingtaine de pulsovar circulent au Québec.

Toutefois, deux événements attirent particulièrement l'attention par les temps qui courent.

1. **Éclosion canadienne de pulsovar 136** (et apparentés), depuis le 1^{er} juin 2008, touchant surtout l'Ontario : les enquêtes ont mené aux produits de Maple Leaf de l'usine 97B. Tous les produits provenant de cette usine ont été rappelés. Deux seuls cas québécois sont liés à cette éclosion.

2. **Éclosion québécoise de pulsovar 93** depuis le début du mois d'août 2008 : 9 cas, dont 1 décès. Les enquêtes ont amené le rappel de fromages; toutefois, plusieurs résultats d'investigation sont attendus.

• Précautions à prendre

Outre les précautions d'usage dans la manipulation des aliments (lavage des mains, conservation, préparation et cuisson), les femmes enceintes et les personnes vulnérables doivent s'abstenir de consommer les aliments suivants :

- lait cru et produits à base de lait cru;
- mets préparés avec du poisson cru (sushi ou sashimi) et poisson fumé, à moins de le faire cuire en l'ajoutant à d'autres aliments;
- fromages à pâte molle (brie, camembert), fromages bleus et feta;
- pâtés, charcuterie (saucissons, saucisses à hot dog), pâtes fraîches, plats cuisinés et salades.

Les deux dernières catégories d'aliments sont ajoutées en raison d'un risque de contamination à partir de l'environnement lors des manipulations.

À RETENIR

- **Les personnes exposées à la listériose ne développent généralement pas d'infection ou présentent des symptômes non spécifiques de gastroentérite.**
- **Les symptômes de gastroentérite chez une personne qui a consommé un aliment ayant fait l'objet d'un rappel peuvent être causés par la listériose ou par tout autre microorganisme. Il est impossible de confirmer la listériose en recherchant la bactérie dans les selles.**
- **Il n'y a pas de prophylaxie à donner à une personne asymptomatique ou qui a des symptômes de gastroentérite bénigne et qui a consommé un aliment ayant fait l'objet d'un rappel.**
- **Les personnes à risque et les femmes enceintes doivent s'abstenir en tout temps de consommer certains aliments.**

Suivi quotidien de la situation, site Internet du MSSS :
<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/listeriose.php#situation>

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE : Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 : 764-3264
En dehors des heures ouvrables (demander la personne de garde en santé publique) CSSSRN : 764-5131
Un télécopieur, à l'usage exclusif des membres du module maladies transmissibles, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire pendant les heures ouvrables en toute sécurité :
(819) 764-4537

Agence de la santé
et des services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec

